



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



ONISEP

L'INFORMATION
POUR L'ORIENTATION

Technicien / Technicienne paysagiste

Le technicien ou la technicienne paysagiste travaille rarement en solo : il lui faut gérer toute une équipe pour réaliser jardins et espaces verts, en se conformant aux plans des architectes paysagistes responsables de la conception.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac ou équivalent**

Salaire débutant : **1900 €**

Statuts : **Statut fonctionnaire, Statut salarié**

Synonymes : Chef / cheffe d'équipe en entretien de jardins, Chef / cheffe d'équipe paysagiste, Chef / cheffe de chantier paysagiste

Secteurs professionnels : Architecture urbanisme paysage, Fonction publique

Centres d'intérêt : J'aime bouger, J'aime la nature, J'aime organiser, gérer, J'aimerais travailler dehors, Je rêve d'un métier artistique



© Murielle Favrel/Onisep

Le métier

Aménager et entretenir

L'amour de la nature, s'il est indispensable, n'est pas suffisant. Le technicien ou la technicienne paysagiste s'occupe de l'aménagement et de l'entretien d'un espace vert en cherchant à mettre en valeur les plantes d'un jardin, faire évoluer une création existante ou simplement l'entretenir. Il ou elle réalise jardins et espaces verts en se conformant aux plans définis à l'avance par les paysagistes concepteurs. De plus, le technicien ou la technicienne du paysage interprète les plans et documents d'exécution dans le respect des règles de sécurité.

Organiser le travail

Organiser et superviser les travaux des ouvriers paysagistes qui constituent son équipe sur un chantier est son activité principale. Participer à la préparation des sols, des semis, aux plantations de végétaux et aux opérations d'engazonnement fait partie de ses tâches. Ce ou cette spécialiste entretient également les surfaces, taille les arbres ou arbustes si besoin. Contrôler les fournitures (graines, plantes, engrais, etc.) et leur approvisionnement, veiller à la qualité du travail des ouvriers et ouvrières à toutes les étapes du chantier font partie de ses attributions. Sur les plus gros chantiers, il ou elle rend compte de l'avancée du travail de son équipe au conducteur ou à la conductrice de travaux, qui coordonne l'ensemble du projet.

Compétences requises

Des connaissances en botanique

Le technicien ou la technicienne paysagiste dispose de très bonnes connaissances sur les végétaux, les méthodes de plantation ou d'engazonnement. Le cycle de croissance des plantes, les différents types de sol (acide, calcaire, argileux, argilo-calcaire) propices à telle ou telle plantation lui sont connus. La lecture des plans dessinés par les paysagistes concepteurs ou conceptrices lui est aisée. Savoir jouer avec l'harmonie des formes, des couleurs et des volumes est aussi dans ses cordes.

Le sens du relationnel

Ce ou cette spécialiste des parcs et jardins possède de bonnes capacités d'organisation, couplées à son sens du contact. Cela lui permet de diriger un ou plusieurs groupes d'ouvriers et d'ouvrières paysagistes. Pédagogue, il ou elle transmet

son expérience et ses connaissances techniques à ses équipiers. Quotidiennement sur le terrain, endosser le rôle d'interlocuteur privilégié des clients lui revient. Dialoguer, expliquer une intervention en cours, par exemple lorsque son équipe travaille sur un massif, lui permet d'éviter les malentendus. En cas de problème éventuel, sa responsabilité suppose de remonter l'information aux conducteurs ou conductrices de travaux, voire à la direction de l'entreprise si nécessaire.

Où l'exercer ?

Sur le terrain ou en bureau d'études

Le technicien ou la technicienne paysagiste peut travailler dans une entreprise de paysage privée ou au sein d'une collectivité territoriale (mairie, département, région). Son rôle consiste plutôt à diriger les chantiers sur le terrain, en extérieur. Toutefois, selon la taille de l'entreprise, sa participation à la conception n'est pas exclue : par exemple, pour les finitions techniques des plans, au sein d'un bureau d'études.

En équipe au fil des saisons

Avec son équipe, ce ou cette spécialiste des espaces verts se déplace régulièrement. Le rythme de travail, plus soutenu en période printanière et estivale, varie toutefois en fonction des commandes et peut comporter des périodes d'inactivité totale (par exemple, en cas de sol gelé).

Protection obligatoire

L'utilisation des matériels (tracteurs, tondeuses, tronçonneuses) et de certains produits (engrais) potentiellement dangereux nécessitent de se protéger à l'aide d'EPI (équipements de protection individuelle) : casque, masque, gants, lunettes selon les cas.

Les études

Après la 3^e

3 ans pour préparer le bac professionnel aménagements paysagers.

Après le bac

2 ans pour obtenir le BTSA aménagements paysagers complété éventuellement par une licence professionnelle en aménagement paysager en 1 an.

bac ou équivalent

[→ Bac pro aménagements paysagers](#)

[→ Technicien des jardins et espaces paysagers](#)

bac + 1

[→ CS constructions paysagères](#)

bac + 2

[→ BTSA aménagements paysagers](#)

bac + 3

[→ Licence pro mention aménagement paysager : conception, gestion, entretien](#)

Emploi et secteur

Beaucoup de PME

Le secteur du paysage comprend beaucoup de très petites entreprises (63,5 % ne comptent pas de salariés et 93 % en emploient moins de 10 salariés). En 2020, on comptabilisait plus de 30 000 entreprises du paysage en France, employant au total 83 100 salariés (dont 13,5 % de personnel d'encadrement). L'essor des services à la personne soutient l'activité : les particuliers sont les premiers clients des entreprises du paysage, devant les sociétés et les collectivités publiques. Les emplois proposés sont majoritairement en CDI (contrat à durée indéterminée) et à temps complet.

Dans la territoriale

Les employeurs publics sont essentiellement les collectivités territoriales qui recrutent sur concours ou sur contrat des chefs et cheffes d'équipe espaces verts ou des adjoints et adjointes aux responsables de services.

Des évolutions possibles

En développant ses aptitudes à la gestion de chantier, le technicien ou la technicienne paysagiste peut accéder à la conduite de travaux ou se mettre à son compte. Il lui est aussi possible de suivre une formation complémentaire et de se spécialiser (en création de murs végétalisés, par exemple). Après plusieurs années d'expérience et une formation appropriée, le métier d'architecte paysagiste est envisageable.

Secteur

Architecture urbanisme paysage

Salaire du débutant *

À partir de 1900 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

[Site de l'Union nationale des entreprises du paysage présentant les métiers.](#)

[Site du ministère en charge de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire. Une page relative aux métiers et formations dans l'enseignement agricole.](#)

[Site dédié aux métiers de la biodiversité \(répertoire des métiers et des formations\).](#)

[Site du Centre national de la fonction publique territoriale](#)

Librairie



PARCOURS

Architecture, urbanisme et paysage

Paru le 19/07/2024

Broché • 12,00 €

PDF • 8,00 €

Centres d'intérêt

[J'aime bouger →](#)

[J'aime la nature →](#)

[J'aime organiser, gérer →](#)

[Je rêve d'un métier artistique →](#)

Autres métiers à découvrir

Responsable des espaces verts

Ouvrier paysagiste

Paysagiste

Élagueur

